



COMMISSION ADMINISTRATIVE

Réunion du 26 Février 2019

Membres présents : Mmes THIRIOT Sandrine, ZVER Carine et PETRYCK Adeline, M. DESCHAMPS Bernard.

Membre excusé : M. VERLANT Frédéric.

Représentant le CD : M. HENRY Jean-Pol qui n'a pris part ni aux délibérations ni aux décisions.

Assiste : M. FAY Daniel, président du district Meusien de Football

Présidence de la séance assurée par : Mme PETRYCK Adeline

Dossiers à traiter :

**Match n°50113.1 : ASC Seuil d'Argonne 1 – SA Verdun Belleville 3 du 17 février 2019.
Séniors D2 Groupe A**

Déclaration tardive de terrain impraticable

La commission prend connaissance du courriel de l'ASC Seuil d'Argonne reçu le vendredi 15 février 2019 à 18h57, dans lequel est joint un arrêté municipal qui interdit la pratique du football pour le week-end des 16 et 17 février 2019.

Considérant la procédure de l'article 15 quater des règlements du district, l'arbitre du centre aurait dû se déplacer le jour de la rencontre afin de contrôler l'état du terrain ;

Considérant que l'arbitre ne s'est pas déplacé pour contrôler le terrain car il n'a pas consulté sa messagerie ;

En conséquence, la commission décide :
Match à jouer à une date ultérieure.

Considérant le manquement de l'arbitre de la rencontre, la commission transmet le dossier à la CDA pour suite à donner.

**Match n°50073.2 : As Dieue Sommedieue 2 – FC Revigny 1 du 24 février 2019.
Séniors D2 Groupe A**

Déclaration de terrain impraticable. Article 15 bis

La commission prend connaissance du courriel de l'AS Dieue Sommedieue reçu en date du 22 février 2019 ainsi que de l'arrêté municipal fourni et daté du 22 février 2019, qui interdit la pratique du football pour toutes les catégories sur le terrain de Dieue en raison des conditions climatiques.

La commission prend connaissance d'un second courriel de l'AS Dieue Sommedieue reçu en date du 26 février 2019 ainsi que du nouvel arrêté municipal rectifié fourni et daté du 22 février 2019 qui interdit la pratique du football pour toutes catégories sur le terrain de Dieue au vu de l'état du terrain et en vue de travaux potentiels réalisés ce même week-end.

La commission prend connaissance du rapport du contrôleur mandaté par le District qui stipule

que le terrain de Dieue est praticable et en parfait état pour pratiquer le football.

En conséquence et en application de l'article 15 bis des règlements du District, la commission décide que la rencontre sera à jouer à une date ultérieure sur le terrain de l'adversaire. Les frais d'arbitrage de la rencontre, qui se jouera à Revigny, seront à la charge de l'AS Dieue Sommedieue.

Frais financiers à la charge de l'AS Dieue Sommedieue (541896) :

Frais forfaitaires de procédure : 32,50 €.

Frais de contrôle : 26.60 €.

Courriel de l'Entente VHF

La commission prend connaissance du courriel de l'Entente VHF reçu le 25 février 2019 qui demande à ce que son équipe U15 qui évolue en D2 joue à 8 pour la deuxième partie de saison.

La commission accède à la demande.

Courriel du FC St Mihiel

La commission prend connaissance du courriel du FC St Mihiel reçu le 18 février 2019 qui refuse l'accession de son équipe U15 en D1.

La commission prend note et maintient cette équipe en D2.

LISTE DES CLUBS NON EN REGLE AVEC L'OBLIGATION EN MATIERE D'EQUIPES DE JEUNES A LA MI SAISON

Les clubs suivants ne sont pas en règle avec les dispositions spéciales du District Meusien de Football qui, d'après le nombre d'habitants et le niveau de l'équipe première obligent les clubs à avoir un certain nombre d'équipes de jeunes :

- Charny sur Meuse (3ème année)
- CS Cousances les Forges (2ème année)
- FC Dugny sur Meuse (1^{ère} année)
- FC Revigny sur Ornain (1^{ère} année)
- ASC Seuil d'Argonne (1^{ère} année)
- FC Spincourt (5^{ème} année)
- AS Stenay-Mouzay (1^{ère} année)
- AS Tréveray (1^{ère} année)
- FC Val Dunois (2^{ème} année)

GROUPES DES CHAMPIONNATS DE JEUNES (DEUXIEME PHASE)

U15 DEPARTEMENTAL 1

SA Verdun Belleville 1
Entente VHF 1
Entente Sorcy Void Vacon 1
Bar le Duc FC 2
Entente Centre Orvain 1

Le 1^{er} accédera en fin de saison en U16 R3

U15 DEPARTEMENTAL 2

Thierville - Nixéville
Mangiennes - Etain 2 à 8
Commery - Lérouville
FC Revigny 1 à 8
Entente VHF 2 à 8
SC Contrisson 1
Fains Veel Behonne Longeville 1
FC Hironville 1
AS Val d'Orvain à 8
LL Vaucouleurs 1
Entente Centre Orvain 2 à 8
St Mihiel Maizey Lacroix 2

U13 DEPARTEMENTAL 1

AS Stenay Mouzay 1
US Etain Buzy 1
FC Saint Mihiel 1
Entente Sorcy Void Vacon 1
Entente VHF 2
Bar le Duc FC 2
Entente Centre Orvain 2
US Thierville 2
SA Verdun Belleville 2

Le 1^{er} accédera en fin de saison en U13 interdistricts.

U13 DEPARTEMENTAL 2

GROUPE A

ASL Mangiennes 1
AS Nixéville Blercourt 1
Dugny Dieue Sommedieue 1
FC Varennes 1
SA Verdun Belleville 3
St Mihiel Maizey Lacroix 2

GROUPE B

Entente Centre Ormain 3
Entente Sorcy Void Vacon 2
ES Lérrouville 1
US Behonne Longeville 1
SC Commercy 1
LL Vaucouleurs 1

GROUPE C

FC Fains Veel 1
FC Revigny 1
AS Val d'Ormain 1
SC Contrisson 1
FC Hairoville 1
Bar le Duc FC 3

FESTIVAL U13 FEMININES

C'est l'équipe de l'Entente Sorcy Void Vacon qui représentera la Meuse lors de la Finale Grand Est Féminines les 5 et 6 mai 2019 à Reims.

TIRAGE INTEGRAL DES COUPES MEUSE en présence des clubs.

Clubs présents : Entente Sorcy Void Vacon, AC Brillon, US Behonne Longeville, Bar le Duc FC, FC Dugny et SA Verdun Belleville.

Coupe Meuse des U15 :

1/8 de finale le Samedi 16 mars 2019 :

Match 1 : SA Verdun Belleville 1 (D) / US Thierville 1 (R2)
Match 2 : Entente VHF 1 (D) / Entente VHF 2 (D)
Match 3 : St Mihiel Maizey Lacroix 1 (R3) / St Mihiel Maizey Lacroix 2 (D)
Match 4 : Etain Buzy Mangiennes 1 (R3) / Thierville Nixeville 2 (D)
Match 5 : SC Contrisson 1 (D) / Bar le Duc FC 1 (R1)
Match 6 : Fains Veel Behonne Longeville 1 (D) / ECO 1 (D)
Match 7 : Entente Sorcy Void Vacon 1 (D) / LL Vaucouleurs 1 (D)
Match 8 : Bar le Duc FC 2 (D) / FC Hairoville 1 (D)

¼ de finale le Mercredi 8 mai 2019 :

Match 11 : Vainqueur match 1 / Vainqueur match 2
Match 12 : Vainqueur match 3 / Vainqueur match 4
Match 13 : Vainqueur match 8 / Vainqueur match 7
Match 14 : Vainqueur match 6 / Vainqueur match 5

½ finale le Jeudi 30 mai 2019 :

Vainqueur match 12 / Vainqueur match 11
Vainqueur match 14 / Vainqueur match 13

Coupe Meuse des U18 :

1/8 de finale le Samedi 16 mars 2019 :

- Match 1 : US Thierville 1 (U17 R2) / Maizey Lacroix St Mihiel 1 (D)
- Match 2 : Entente VHF 1 (D) / SC Commercy 1 (D)
- Match 3 : ECO 1 (U17 R2) / SA Verdun Belleville 1 (D)
- Match 4 : Thierville 2 ou Contrisson / Etain Buzy Mangiennes (D)
- Match 5 : ESVV Lerouville 2 (D) / US Behonne Longeville 1 (U19 R2)
- Match 6 : Behonne Longeville Fains Veel 2 (D) / Bar le Duc FC 2 (U17 R2)
- Match 7 : L rouville ESVV 3 (D) / Bar le Duc FC 1 (U19 R2)
- Match 8 : ESVV 1 (U19 R2) / Bar le Duc Val d'Ornain 3 (D)

1/4 de finale le Mercredi 8 Mai 2019 :

- Match 11 : Vainqueur match 4 / Vainqueur match 2
- Match 12 : Vainqueur match 3 / Vainqueur match 1
- Match 13 : Vainqueur match 8 / Vainqueur match 6
- Match 14 : Vainqueur match 5 / Vainqueur match 7

1/2 finale le Jeudi 30 mai 2019 :

- Vainqueur match 12 / Vainqueur match 11
- Vainqueur match 13 / Vainqueur match 14

Coupe Meuse Seniors B :

1/4 de finale le Dimanche 31 mars 2019 :

- Match 11 : US Thierville 3 (D3) / SA Verdun Belleville 2 (D1)
- Match 12 : US Thierville 2 (D2) / FC Dugny 2 (D3)
- Match 13 : Entente Sorcy Void Vacon 3 (D3) / Entente Sorcy Void Vacon 2 (D2)
- Match 14 : Entente Maizey Lacroix 2 (D2) / Bar le Duc FC 2 (R3)

1/2 finale le Dimanche 19 mai 2019 :

- Match 21 : Vainqueur match 12 / Vainqueur match 11
- Match 22 : Vainqueur match 13 / Vainqueur match 14

Finale le Samedi 15 juin 2019 (en lever de rideau, finale des U18) :

- Vainqueur match 21 / Vainqueur match 22

Coupe Meuse Seniors A :

1/8 me de finale le Dimanche 10 mars 2019 :

- Match 1 : ES Tilly AVB (D1) / US Etain Buzy 1 (R3)
- Match 2 : LL Vaucouleurs (D2) / SA Verdun Belleville 1 (R3)
- Match 3 : AS Dieue Sommedieue 1 (R3) / AS Treveray 1 (D1)
- Match 4 : Entente Maizey Lacroix 1 (D1) / Bar le Duc FC 1 (R1)
- Match 5 : Entente VHF 1 (R3) / FC Saint Mihiel 1 (R3)
- Match 6 : US Thierville 1 (D1) / FC Dugny 1 (D1)

Match 7 : Brillon 1 (D2) / US Behonne Longeville 1 (D2)
Match 8 : ECO 1 (R3) / Entente Sorcy Void Vacon 1 (R3)

¼ de finale le Dimanche 31 mars 2019 :

Match 11 : Vainqueur match 4 / Vainqueur match 6
Match 12 : Vainqueur match 1 / Vainqueur match 7
Match 13 : Vainqueur match 2 / Vainqueur match 8
Match 14 : Vainqueur match 5 / Vainqueur match 3

½ finale le Dimanche 19 mai 2019 :

Match 21 : Vainqueur match 11 / Vainqueur match 14
Match 22 : Vainqueur match 13 / Vainqueur match 12

Finale le Dimanche 16 juin 2019 (en lever de rideau, finale des U15) :

Vainqueur match 21 / Vainqueur match 22

Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Administrative Championnats et Coupes du District Meusien de Football sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7(*) jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

(*) Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 31 des Règlements Particuliers de la LGEF, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

La secrétaire,
Sandrine THIRIOT

La présidente de séance,
PETRYCK Adeline